

ID Logistics a fait de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes un objectif prioritaire

Orgon, le 1^{er} mars 2019

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause du quinquennat du président de la République.

Une des mesures phares du plan d'action du gouvernement porte sur le calcul et la publication par les entreprises d'un index de l'égalité femmes-hommes visant à la suppression des écarts de rémunération et la publication de son résultat global.

Conformément aux dispositions d'entrée en vigueur de la mesure en 2019, ID Logistics publie ce jour le résultat de ses entités françaises de plus de 1 000 salariés.

Résultats des entités de plus de 1 000 salariés d'ID Logistics en France

- UES ID Logistics France : 79 sur 100

Dans un métier traditionnellement masculin, ID Logistics a su depuis plusieurs années mettre en œuvre une politique volontariste d'égalité entre les hommes et les femmes. Le bon résultat obtenu par la première publication de cet index en est l'illustration.

ID Logistics réaffirme aujourd'hui cet engagement en faveur de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes et continue à élargir son vivier de talents dans la diversité, gage de son développement et sa qualité de service auprès de ses clients.

Comment fonctionne l'index ?

Sous la forme d'un résultat sur 100, l'index de l'égalité femmes-hommes, qui fait l'objet d'une méthodologie commune définie par Décret, se compose de cinq indicateurs de mesure : écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables, écart dans les augmentations individuelles et dans les promotions entre les femmes et les hommes, augmentations au retour de congé de maternité, répartition sexuée des dix salariés ayant les plus hautes rémunérations.

Chaque année, les entreprises françaises de plus de 50 salariés doivent publier le résultat obtenu à l'index d'égalité femmes-hommes. S'il est inférieur à 75 sur 100, un délai de mise en conformité de trois ans s'ouvre afin de mettre en œuvre les mesures adéquates de correction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes permettant ainsi l'obtention d'un résultat supérieur ou égal à 75.

L'obligation s'applique aux entreprises de plus de 1 000 salariés au 1er mars 2019. Suivront les sociétés comprenant entre 250 et 1 000 salariés au 1er septembre 2019. Enfin, les entreprises de 50 à 249 salariés seront soumises à l'index à partir du 1er mars 2020.

À propos d'ID Logistics Group :

ID Logistics, dirigé par Eric Hémar, est un Groupe international de logistique contractuelle, ayant réalisé un chiffre d'affaires de 1 410 M€ en 2018. ID Logistics gère plus de 300 sites implantés dans 18 pays représentant 5,5 millions de m² opérés en Europe, en Amérique Latine, en Asie et en Afrique, avec 19 000 collaborateurs. Disposant d'un portefeuille clients équilibré entre distribution, industrie, santé et e-commerce, ID Logistics se caractérise par des offres impliquant un haut niveau de technologie et une approche résolument durable.

L'action ID Logistics est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, compartiment B (Code ISIN : FR0010929125, Mnémono : IDL).



ID Logistics
410 Route du Moulin de Losque
BP 70132
84304 Cavaillon

Tél : +33 (0)4 32 52 96 96
www.id-logistics.com